INFOS

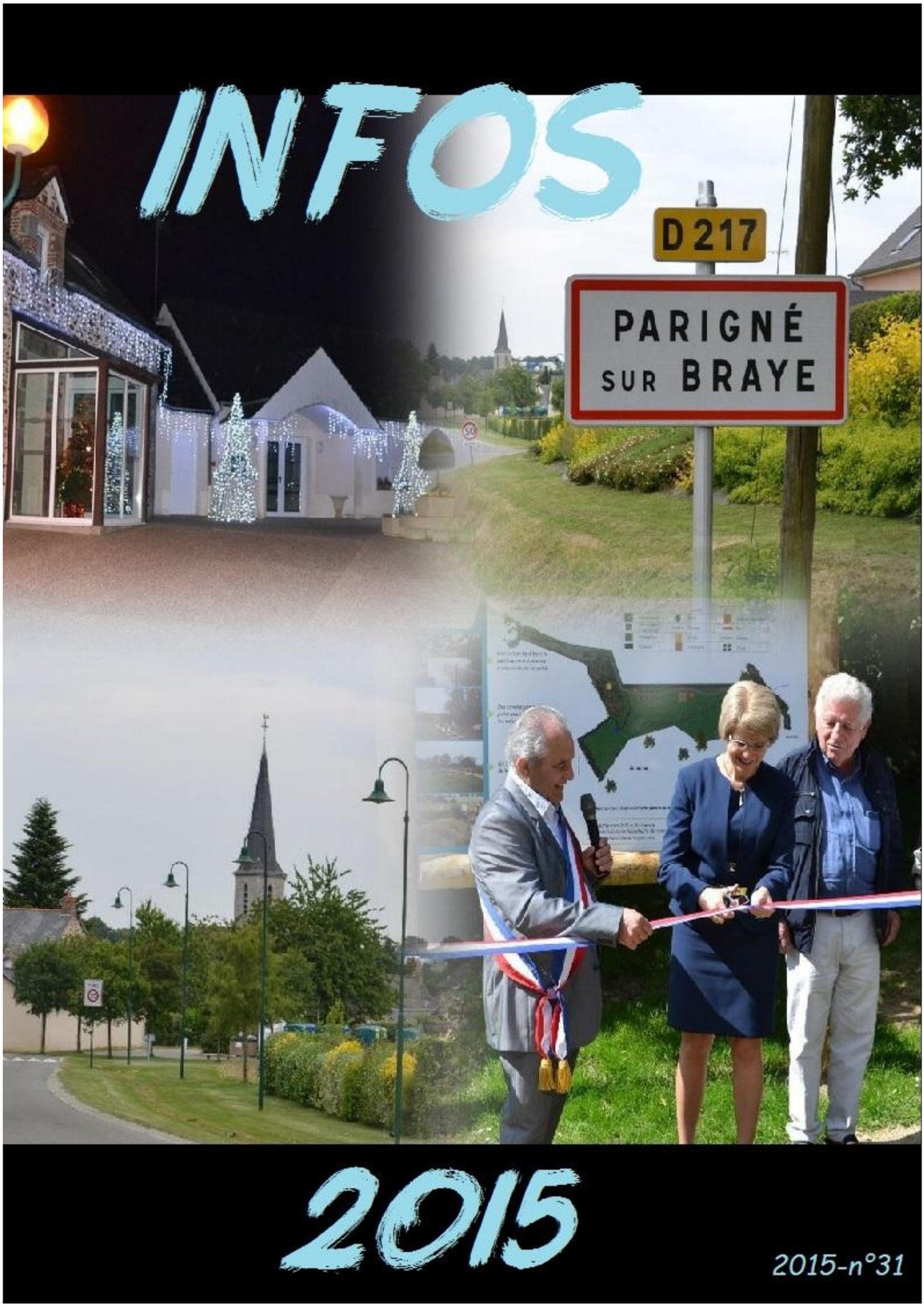

2015

2015-n°31

Sommaire

Bulletin municipal d'informations de l'année 2015

Le mot du Maire	page 3
La vie de la commune	page 4 à 19
La vie des associations	page 20 à 24
Parigné distinctions	page 25 à 27
Informations générales	page 28 à 31

NOUVEAU !

La commission communication a mis en place un nouveau site internet que vous pouvez consulter sur www.parignesurbraye.fr

Bonne navigation !

Ce bulletin municipal a été réalisé par la Commission communication

Le mot du Maire

L'année qui s'achève a été une année difficile. J'ai une pensée pour toutes les victimes des attentats du début et de la fin de l'année. N'oublions pas non plus que cette année a été compliquée sur le plan économique.

Cependant, je voudrais, au nom du conseil municipal, vous adresser nos meilleurs vœux de bonheur, prospérité et santé à vous et à vos proches.

Malgré une situation financière qui s'annonçait difficile, nous avons réussi à contenir notre budget puisque nous avons pu rembourser à la banque 210 000 euros d'emprunt (avance de TVA sur les travaux engagés, avance des subventions que nous avons reçues cette année). L'impôt, quant à lui, n'a augmenté que de 1%.

Je remercie tous mes collègues qui ont œuvré dans ce sens ainsi que tout le personnel communal pour leur efficacité et leur conscience professionnelle.

La liaison douce reliant Parigné-sur-Braye à Mayenne a été inaugurée fin juin 2015. Ce chemin est fréquenté et apprécié des nombreuses personnes qui l'empruntent.

La première récolte de miel a eu lieu début septembre, pas moins de quarante-quatre kilos de nectar ont été récoltés dont une partie a été vendue au profit de la mucoviscidose. Je remercie les bénévoles qui ont donné de leur temps pour s'occuper des abeilles et arriver à un tel résultat.

Le conseil municipal a décidé d'investir dans un défibrillateur pour un montant de 2800 euros. Nous avons bénéficié du concours de Générations Mouvement, de Groupama et du Crédit Agricole. Une inauguration est prévue le 21 avril 2016 à 19 heures pour remercier les donateurs.

Un logement communal est resté vacant quelques mois. Nous en avons profité pour le faire repeindre par un artisan de la commune récemment installé à Parigné-sur-Braye.

Pour permettre l'accessibilité des locaux communaux, nous avons instauré un agenda qui nous permet d'étaler les investissements jusqu'à fin 2017.

Nous avons passé une convention avec Mayenne Communauté pour l'entretien des voiries (montant minimum annuel de 4000 euros jusqu'en 2020).

Il a été lancé un appel d'offres pour notre service eau et assainissement. L'entreprise STGS a remporté le marché face à Véolia. De plus, le conseil a décidé de diminuer la part fixe communale de 40 à 25 euros sur l'eau et de 10 à 7 euros sur l'assainissement soit une économie de 20 à 30 euros par foyer.

Je vous annonçais l'an dernier un nouveau site internet plus ludique et convivial. Il est opérationnel depuis le début du dernier trimestre 2015. Un grand merci aux élus qui l'ont mis en place et le font vivre régulièrement. Il est très apprécié par les personnes qui le consultent.

Notre commune a participé au concours régional des villes et villages fleuris. Nous avons conservé notre fleur et un encouragement pour l'obtention de la seconde. Merci aux agents communaux.

Je termine mes propos pour remercier la commission animation pour l'organisation de la fête de la musique et "les contes d'hiver en attendant Noël". Ces deux manifestations ont connu un franc succès.

Notre commune vit aussi grâce aux associations organisant diverses manifestations qui connaissent toutes une forte participation.

Après vingt-deux années passées au service de la commune, Marie-Claude a fait valoir ses droits à la retraite bien méritée. Au nom de la population et du conseil municipal, je la remercie pour les services qu'elle a pu rendre à chacun de nous et pour sa disponibilité. Je lui souhaite une longue retraite… Elle va être remplacée par Aurélie MILON qui partagera son temps entre secrétariat et Centre de loisirs le mercredi. De nouveaux horaires seront mis en place.

Je vous adresse encore tous mes vœux de bonheur, santé, prospérité à toutes et à tous, aux adjointes, aux conseillers municipaux et au personnel communal.

Bonne année 2016

Bien à vous,

Daniel DOYEN

La vie de la commune

Etat civil

Naissances :

Maxence FORVEILLE	19 résidence des Oliviers	04/03/2015
Ethan LEFRILEUX	8 résidence des Capucines	12/07/2015
Laurène MOUSSAY	6 résidence des Oliviers	28/07/2015
Lalie HOUSSEAU	Montanger	03/09/2015
Lana BIGNON	Les Provostières	10/10/2015
Anaïs GRISON	10 résidence des Capucines	19/10/2015
Ethan RAMADE	2 résidence des Primevères	19/10/2015
Louise HEURTEBIZE	24 résidence des Genêts	16/11/2015
Augustin NEEL	11 résidence des Peupliers	25/11/2015

Mariages :

Céline LEMASCON – Miguel YARD	23/05/2015
Charline PERSEHAYE – Jean-François BLANCHARD	11/07/2015
Barbara SAUDUBRAY – Eric BOURILLON	05/09/2015

Décès :

Yves TROHEL	9 rue des Marronniers	24/05/2015
Constant BETTON	3 résidence des Peupliers	27/07/2015
Augustin NEEL	11 résidence des Peupliers	25/11/2015

Recensement 2015

Le recensement a eu lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Arlette Pélérito était chargée de passer dans les 334 foyers pour y déposer les documents.

La nouveauté de ce recensement était la possibilité de le faire sur internet grâce au code renseigné sur le dépliant remis.

Le résultat indique que notre commune compte désormais 842 habitants (contre 736 au recensement de 2010).

L'heure de la retraite a sonné !

Marie-Claude CHEVRINAIS était secrétaire à la mairie de Parigné-sur-Braye depuis vingt-deux ans. L'âge de la retraite ayant sonné, elle a décidé de partir au 31 décembre 2015. Nous la remercions pour tout le travail accompli au service de la population durant toutes ces années et nous lui souhaitons une heureuse et longue retraite.

C'est Aurélie MILON qui remplace Marie-Claude CHEVRINAIS à la mairie. Aurélie assurera également de l'animation au centre de loisirs. Les horaires d'ouverture de la mairie sont donc modifiés à compter du 4 janvier 2016 (voir nouveaux horaires page 29).

Les voeux du maire - 16 janvier 2015

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire a eu lieu le 16 janvier 2015. Après un hommage appuyé aux victimes de Charlie Hebdo, le maire, Daniel Doyen a dressé le bilan de sa première année de mandature. Il a tenu à affirmer que, malgré une période économique difficile, les travaux nécessaires ont été réalisés : de la finalisation de la liaison douce à la réhabilitation de la résidence des Peupliers sans oublier des travaux de nivellement au terrain de foot.

Il a salué le personnel communal, les associations et tous les habitants de Parigné sur Braye qui œuvrent pour un «mieux vivre ensemble».

Travaux voirie effectués en 2015

Le conseil municipal, soucieux des infrastructures routières et bâties de sa commune, a entrepris sur le début d'année 2015 un tour complet de celles-ci. Un audit a été effectué en mars pour les voiries, en avril sur la coulée douce et en juillet sur les bâtiments.

Il en a résulté les travaux suivants :

• la route du Fauconnier a été remise en état au niveau des bas côtés. Nos employés communaux ont accompagné une entreprise de TP sur les travaux d'enrobés et de point-à-temps. Sachant qu'un côté de la route appartient à St Baudelle et l'autre à Parigné, ces travaux ont nécessité au préalable une certaine organisation pour que les deux communes effectuent les travaux en même temps.

• un chêne a été abattu à l'entrée sud de Parigné. Son tronc était creux et abritait depuis peu un nid de frelons.

• une partie de la haie qui entoure le terrain de tennis a été abattu. Il en ressort deux points positifs :

- le terrain de tennis verdira moins vite
- nos joueurs de foot ne perdront plus leurs ballons lors des entraînements nocturnes.

• certains arbres qui longeaient la Braye dans le centre de Parigné ont été abattus. Ils devenaient trop grands et donc dangereux. Afin de ne pas dépouiller entièrement ce site et ainsi lui laisser son côté naturel, les jeunes pousses ont été conservées.

• la coulée douce demande un entretien particulier et régulier (et tout au long de l'année). Élagage, cerclage, broyage... font partie des nombreux travaux qui ont été effectués par diverses personnes (employés communaux, chantier argent de poche, lycée Rochefeuille)

• afin d'éviter de futures complications, un chêne a été abattu dans le lotissement des Oliviers.

• la voirie de certains lotissements et rues (les plus anciens) ont pu recevoir du point-à-temps. Cette solution est temporaire mais permet de ralentir la dégradation. Une réflexion est en cours sur la rénovation future de ces infrastructures.

Outre les travaux sus nommés, qui reposent sur les décisions du conseil municipal, certains sont obligatoires. La mise aux normes « accessibilité » de nos bâtiments a commencé. La place de la mairie et les bâtiments qui y sont annexés sont aux normes, il reste le soubresaut à l'entrée de la mairie. Le plus gros chantier, qui concerne le centre de loisirs, a été porté en 2017 dans l'agenda déposé auprès de la préfecture.

Budget

FONCTIONNEMENT **474 241,00 €**

RECETTES	Budget Prévisionnel 2015	Budget Réalisé 2014
Produits des services : *(concessions, redevance à caractère social...)*	21376 €	23840 €
Impôts et taxes : *(Contributions directes, compensation, Dt de mutation)*	280443 €	272718 €
Dotations, participations : *(dotation forfaitaire, solidarité rurale, compensations ...)*	132222 €	137252 €
Produits divers : *(locations, subventions sociales...)*	10500 €	11902 €
Résultat reporté (année antérieure) : *(une partie du résultat peut-être porté en investissement)*	29700 €	37954 €
TOTAL GENERAL	**474241 €**	**483666 €**

DEPENSES	Budget Prévisionnel 2015	Budget Réalisé 2014
Charges à caractère général : *(électricité, Chauffage, frais postaux et télécommunication, entretien général, assurance...)*	90745 €	74572 €
Charges de personnel : *(salaires bruts, charges sociales)*	175100 €	168705 €
Autres charges : *(frais scolaires, indemnités, sdis, subventions diverses...)*	130700 €	119436 €
Charges financières et exceptionnelles: *(intérêts des emprunts)*	23610 €	25842 €
Dotations aux amortissements	24386 €	25410 €
Virement section investissement	29700 €	0 €
Résultat exercice + exercice reporté	0 €	69700 €
TOTAL GENERAL	**474241 €**	**483666 €**

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des services (accueil centre de loisirs, location de la salle, location des deux logements...).

On peut le comparer au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits…). Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

INVESTISSEMENT 244 717,00 €

RECETTES	Budget Prévisionnel 2015	Budget Réalisé 2014
Recettes financières : *(autofinancement, Ctva, virt fonctionnement...)*	166400 €	47187 €
Recettes d'équipement : *(subventions, emprunt)*	50950 €	139461 €
Opérations d'ordre et dotations :	24386 €	25410 €
Résultat exercice	2981 €	-15538 €
TOTAL GENERAL	**244717 €**	**196520 €**

DEPENSES	Budget Prévisionnel 2015	Budget Réalisé 2014
Emprunt et dépôts : *(remboursement du capital, remboursement suite obtention subventions)*	204800 €	136618 €
Subvention d'équipement : *(part à reverser aux autres collectivités)*	8403 €	1803 €
Dépenses d'équipement : *(matériels, chemins, rue marronniers/peupliers, PLU)*	31514 €	55117 €
Résultat exercice + exercice reporté		2981 €
TOTAL GENERAL	**244717 €**	**196520 €**

La section d'investissement porte essentiellement sur les opérations d'équipement important ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement.

Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'état et de l'autofinancement (budget de fonctionnement).

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Si l'on reprend l'exemple d'une famille, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

La commune de Parigné sur Braye a eu recours à ce budget les années précédentes pour donner un cadre de vie agréable à ses habitants. En 2016, ce budget servira essentiellement à rembourser la dette passée. Plusieurs chantiers portés par le conseil municipal sont repoussés à 2017.

EAU

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	74071 €	74071 €
INVESTISSEMENT	77941 €	77941 €

CCAS

INEXISTANT

LES TAXES

	TAUX 2015	TAUX 2014
Taxe d'habitation	12,73%	12,60%
Taxe foncière sur le bâti	22,05%	21,83%
Taxe foncière sur le non bâti	40,64%	40,23%
Taxe aménagement	1,30%	1,00%

Elles représentent les recettes les plus importantes du budget fonctionnement. Les contributions directes restent la variable principale d'ajustement pour compenser l'augmentation de certaines dépenses (SDIS, Frais de scolarité...). Afin de faire face à celles-ci, le conseil municipal a pris la difficile décision d'appliquer un coefficient de 1.01 aux taux de l'année précédente (augmentation évaluée à 6 € pour une taxe moyenne).

L'état a décidé sur l'année 2015 de mettre à la charge des communes les taxes liées à l'urbanisme (ouverture de travaux, permis de construire...). Afin de compenser ces charges, il a été décidé d'augmenter la taxe d'aménagement de 1% à 1,3% pour la part communale. Cette taxe n'est due que dans le cadre d'une construction ou d'un agrandissement fermé et dont la surface est supérieure à 5m² au sol.

L'état décentralise plusieurs de ses obligations et souhaite par cet intermédiaire réaliser des économies. Malheureusement, les communes doivent compenser ces nouvelles dépenses par des recettes. Parigné étant une ville dortoir, les recettes proviennent essentiellement des particuliers.

Subventions aux associations

Union sportive Parigné	2 300 euros
Parigné Gym	540 euros
Générations Mouvement	1 000 euros
Groupement de défense	400 euros
ADMR	600 euros
Parigné animation	610 euros

Frais de scolarité année 2014-2015

Ecoles privées de Mayenne :
- 8 élèves de maternelle x 976.10 euros = 7 808.80 euros
- 23 élèves de primaire x 383.37 euros = 8 817.51 euros

Ecoles publiques de Mayenne :
- 25 élèves de maternelle x 976.22 euros = 24 405.50 euros
- 49 élèves de primaire x 383.37 euros = 18 785,13 euros

Ecole à Saint-Georges Buttavent :
- 3 élèves de maternelle x 642 euros = 1 926 euros
- 2 élèves de primaire x 262 euros = 524 euros

Total frais écoles = 62 266.94 euros

Le centre de loisirs

Je remercie tous les animateurs et stagiaires qui ont participé au fonctionnement du centre et qui se sont investis dans les animations mises en place.

Quelques exemples des sorties et activités réalisés en 2015 :

- le stage poney au HORPS qui a très bien fonctionné avec la participation de 56 enfants sur 4 jours. Devant tant d'enthousiasme il faut envisager de le refaire en 2016.
- Une journée au refuge de l'Arche à Château-Gontier.
- Du sport avec l'association Gymmômes.
- 3 séances de yoga avec Mme Valérie GESLIN.
- Un après-midi jeux avec le club des aînés que nous renouvelons chaque année aux vacances de février. Ils nous avaient fait des crêpes.

Le centre de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires sauf trois semaines en août et à Noël. Suite à la réforme scolaire, il est ouvert le mercredi après-midi de 13 h à 18 h 30.

Nous avons mis en place un ramassage scolaire des enfants le mercredi midi dans les écoles de Mayenne. Pour plus de renseignements vous pouvez me joindre au 02 43 00 39 31 ou 02 43 00 36 47 ou alsh.parigne@orange.fr .

Je vous présente tous mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Martine

Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2015

QF	½ journée commune	Journée commune	½ journée hors commune	Journée hors commune
< ou égal à 600 €	4,02 €	5,76 €	5,11 €	7,71 €
de 601 € à 900 €	4,12 €	5,98 €	5,21 €	7,93 €
> 900 € ou non renseigné	4,22 €	6,19 €	5,31 €	8,15 €

Chantier argent de poche

Le chantier argent de poche s'est déroulé du 6 au 24 juillet et a permis à 7 jeunes de s'investir dans la vie de la commune.

Les jeunes qui ont participé au chantier argent de poche sont :

Centre de Loisirs (avec Sabrina)
Steven LORY
Mélanie FOUCHER
Alexia GERARD

Espaces verts, entretien (avec Jean-Paul)
Martin ALIS
Thomas FOUQUET
Mathilde HUBIN
Chloé CHURIN

« On a passé une très bonne semaine ensemble, on a eu du beau temps. Les tâches à effectuer étaient simples et les horaires adaptés. Le chantier ne nous prenait pas toute la journée. En même temps, on a pu découvrir le métier de Jean-Paul et avoir des responsabilités. Même si on habite dans le même village, on ne se connait pas vraiment. Le chantier nous a permis de se faire une amie.

En conclusion, c'est une expérience positive que l'on souhaite refaire l'année prochaine ! »

Chloé et Mathilde

Pour s'inscrire au chantier argent de poche, il faut avoir entre 16 et 18 ans. Le travail s'effectue par demi-journée de 3 heures soit le matin soit l'après-midi.

Repas au profit de la mucoviscidose

C'est dans la bonne humeur que s'est déroulée le samedi 26 septembre 2015 la désormais traditionnelle « soirée muco ».

Plus de 80 personnes ont répondu présentes : tout en aidant l'association de lutte contre la mucoviscidose, les convives ont vécu un moment convivial, festif et gourmand. Cette année, l'équipe de préparation, composée de membres des associations parignéennes et d'élus, avait opté pour un pot-au-feu : succulent et copieux !

Durant la soirée, pour la première fois, a été vendu le miel des ruches parignéennes (installées sur la liaison douce durant l'été 2014). Les stocks ont rapidement été épuisés : l'attente était grande !

Tous les bénéfices réalisés sont reversés à l'association, par l'intermédiaire de sa représentante Mme Pavoine.

La remise du chèque a eu lieu le vendredi 16 octobre à 19h à la mairie de Parigné.

Malgré la baisse du nombre de réservations mais grâce à la vente de miel et à la générosité de nombreux donateurs, les bénéfices ont été en hausse cette année encore: c'est plus de 1350 € qui ont été reversés.

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

Un petit mot pour vous remercier de votre chaleureux accueil.
C'est la deuxième fois que je participe à la remise de chèque de Parigné. Ce fut une joie de retrouver votre équipe de bénévoles, vos sourires.
Vous m'impressionnez par vos idées, votre générosité et ces superbes valeurs humaines.
Pour un patient, votre investissement est très touchant, émouvant.
Merci pour ce moment de partage et ce don qui aidera la recherche, améliorera la prise en charge des patients.
A très vite Amicalement
Anne-Sophie

Mme Pavoine a envoyé cette gentille lettre pour remercier Parigné-sur Braye.

Concours des maisons fleuries

Comme chaque année, à la mi-juillet, le jury a sillonné les rues de la commune afin de récompenser les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement. Et quel plaisir pour le jury de visiter toutes ces maisons et jardins, toutes ces façades dont les couleurs et les odeurs embaument notre village ! C'est l'implication tant de la jardinière que du jardinier qui donnent ces magnifiques résultats. Le jury a eu la lourde tâche de départager les lauréats :

1ère catégorie – Maison avec jardin visible de la rue

1) M. Mme GAISNON 5 Résidence de l'Epinay
2) M. Mme RONCIN 5 Rue des Peupliers
3) M. Mme MOUSSAY 16 Résidence de l'Epinay
4) M. Mme LEMEUNIER 12 Résidence de la Braye
5) M. Mme PARIS 15 Résidence de l'Epinay
6) M. Mme RADOU 1 Allée des Tilleuls
7) M. Mme MAREAU 4 Square des Croisettes
8) M. CERISIER 18 Rue des Peupliers
9) M. Mme TOURNEUX 3 Résidence de la Fontaine
10) Mme METAIRIE 8 Résidence de la Fontaine
11) M. Mme CARRE 5 Square des Croisettes
12) M. Mme HIGNET 6 Résidence des Genêts
13) M. Mme HENRY 16 Résidence des Peupliers
14) M. Mme COQUIN 1 Résidence des Bruyères
15) M. Mme MANCEAU 8 Rue des Peupliers
16) M. Mme TRIHAN 14 Résidence de l'Epinay
17) M. Mme BONNEAU 3 Résidence de la Braye

le jury

3ème catégorie – Balcons et Terrasses

1) Mme DELAUNAY 7 Rue des Peupliers
2) M. Mme GESLIN 1 Rue des Marronniers
3) M. Mme CORBEAU 12 Résidence des Genêts
3) ex aequo / M. Mme ROBBE 8 Résidence de la Braye
4) M. Mme GUIHERY 8 Rue des Marronniers
5) M. Mme MEZIERES 4 Résidence de la Fontaine
6) M. Mme MONNIER 15 Résidence des Peupliers
7) Mme HEULOT 18 Résidence de la Braye
8) M. Mme PERSEHAYE 14 Résidence de la Braye
9) M. Mme THUAULT 3 Résidence de l'Epinay
10) Mme BOURDON 16 Résidence de la Braye
11) M. Mme BRAULT 9 Résidence de la Braye
12) M. Mme DUFEU 2 Résidence des Peupliers

Prix d'encouragement

1) M. Mme PALOMBIT 9 Résidence des Oliviers

La vie de la commune

Distributeur de baguettes

Après une année d'installation de notre distributeur de baguettes, un bilan positif peut être établi : une distribution 365 jours par an et un minimum de quarante baguettes par jour à plus de cent baguettes selon les jours. M. et Mme RENAULT étaient locataires de la machine pendant huit mois et en sont devenus propriétaires. Ils ont connu quelques problèmes techniques que vous avez pu remarquer : blocage des baguettes ou encore souci du maintien de température du pain.

Ce service satisfait les habitants de Parigné-sur-Braye et des alentours. Précurseur sur ce système, plusieurs communes se sont approprié l'idée.

Cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre 2015

Comme tous les ans, les 8 mai et 11 novembre 2015 furent l'occasion de rendre hommage aux combattants des deux guerres mondiales mais, à travers eux, les pensées s'étendent aussi aux soldats des conflits d'Indochine (1946-1954) et d'Algérie (1954-1962). A l'issue de la cérémonie du 11 novembre, le traditionnel repas offrit un moment convivial.

INFORMATION :
"Le Mémorial des Déportés de la Mayenne" a ouvert à Mayenne il y a quelques années. C' est un lieu de mémoire, unique dans le grand ouest, qui rend hommage aux Déportés de la Mayenne, envoyés dans les camps de concentration et d'extermination nazis.

Mémorial des Déportés de la Mayenne
23 rue Ambroise de Loré
53100 MAYENNE
02 43 08 87 35
apmd53@yahoo.fr
Ouvert du mardi au samedi et le 1er dimanche du mois de 14h à 18h.

Information circulation

Pour des raisons de sécurité et prenant en considération les risques liés à la circulation en double sens dans la rue des Cèdres (centre bourg), le conseil municipal a décidé de mettre cette rue en sens unique.

Il n'est donc plus possible de circuler depuis l'église vers la rue des Peupliers. Un panneau sens interdit a été installé courant de l'été 2015.

Fête de la musique - vendredi 19 juin 2015

L'Orchestre d'Harmonie du Pays de Mayenne, dirigé par Marc Glorennec, avait proposé au conseil municipal de venir fêter la musique à Parigné. Ne pouvant refuser une telle proposition, la commission animation a organisé une soirée musicale et festive.

Entre dîner «galettes, crêpes, saucisses, frites…» et musique, les habitants ont passé une excellente soirée. De nombreuses familles ont répondu présentes et les musiciens ont joué devant de nombreux enfants et devant des poussettes !

En première partie, les spectateurs ont découvert la jeune Julie Camy, professeur de clarinette au conservatoire du Pays de Mayenne, et ses élèves.

La soirée s'est malheureusement terminée un peu rapidement du fait du froid qui tombait : le mois de juin n'a pas été très chaud cette année !

Devant ce succès, la commission réfléchit déjà à réitérer le projet en juin 2017…

Contes de Noël - samedi 19 décembre 2015

En décembre 2014, les Parignéens avaient fêté ensemble Noël avec un concert. Cette année, c'est lors d'un après-midi tout particulièrement dédié aux enfants que les familles parignéennes se sont retrouvées. Christine Renault et Claude Heil (conteurs) ont enchanté la quarantaine d'enfants présents avec leurs « contes d'hiver en attendant Noël ». Les adultes, quant à eux, sont retombés en enfance au son des histoires de sapins et de Noël. Cette ambiance festive a été renforcée par les très jolis décors créés par les enfants du Centre de Loisirs, aidés par Martine et Aurélie.

Un public familial venu nombreux...

L'après-midi s'est poursuivie autour de boissons aux couleurs de Noël : chocolat chaud pour les plus jeunes et vin chaud pour les autres !

Quel plaisir de fêter Noël ensemble !

... pour écouter les contes de Noël

Redevance incitative / ordures ménagères

Le passage à la redevance incitative modifie nos principaux flux de déchets : le volume de nos ordures ménagères résiduelles a diminué, celui du tri a augmenté.

Pour lutter contre les trop nombreux dépôts sauvages observés sur l'ensemble du territoire mais aussi afin d'éviter certains comportements contraires au règlement de collecte (tasser trop sa poubelle, bloquer les tambours des CSE, etc.), la Communauté de communes a décidé d'instaurer un nombre de levées ou de dépôts minimum à réaliser dans l'année : 9 levées minimum pour les bacs individuels, 18 dépôts de 60 L pour les utilisateurs de conteneurs semi-enterrés (CSE).

Ainsi, la part variable se compose de ce forfait minimum obligatoire et des levées ou dépôts éventuellement réalisés au-delà de ce forfait minimum.

Malgré l'amélioration du système, trop de dépôts sauvages sont encore constatés. En application du règlement de la redevance incitative, les maires des communes peuvent verbaliser les auteurs de ces infractions.

Dorénavant, un dépôt sauvage au pied d'un conteneur semi-enterré sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros.

D'autre part, la Communauté de communes peut dorénavant facturer une prestation d'enlèvement aux auteurs de dépôts sauvages.

La grille tarifaire pour l'année 2016 sera délibérée par le nouveau conseil communautaire suite à la fusion de la communauté de communes de Mayenne et du Horps-Lassay.

Important : Comme pour l'eau et le gaz, lorsque vous déménagez, ou pour tout changement de situation, pensez à informer le service déchets de la Communauté de communes :

dechets@paysdemayenne.fr
ou 02 43 30 21 34

Pour rappel, voici les emplacements des quatre conteneurs semi-enterrés installés sur la commune : le cimetière, La Peignerie, ZA de la Lande, Les vieilles Rouzières.

Poste de télérelève GRDF

La commune de Parigné-sur-Braye a signé une convention pour l'occupation domaniale et l'hébergement de télérelève en hauteur. Les relevés se feront à distance quotidiennement et la facturation sera établie sur des relevés réels.

Changement délégataire eau/assainissement depuis le 1er juillet 2015

Les contrats confiés à Veolia arrivant à échéance le 30 juin 2015, un nouvel appel d'offres a été lancé. Lors de sa séance du 30 avril 2015, le conseil municipal a décidé de déléguer l'exploitation des services d'eau et d'assainissement à la société S.T.G.S. (Société de Travaux Gestion et Services) pour une durée de 12 ans.

De plus, il a été décidé de baisser la part communale des abonnements de 40 à 30 euros pour l'eau et de 10 à 7 euros pour les eaux usées.

Pour tous renseignements :

S.T.G.S
22 Rue des Grèves- CS 15170
50307 AVRANCHES cédex 7
Tél : 09.69.32.69.33
Fax : 02.33.68.32.02

S.T.G.S.
La maîtrise de l'eau et de l'environnement

Service astreinte : 7/7 jours 24/24 heures
Accueil clientèle : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Comment réduire sa consommation d'eau : les bons gestes

1) JE REPÈRE LES POSTES DE CONSOMMATION

Une personne consomme en moyenne 150 litres d'eau par jour répartis comme suit :

2) J'ADAPTE MON COMPORTEMENT

Je ferme le robinet d'eau pendant le lavage des mains, le brossage des dents (utiliser un gobelet), le rasage ...
Je prends une douche plutôt qu'un bain :

Douche de 5 min Si vous arrêtez l'eau pour vous savonner = 15 L
Si l'eau coule en continue = 60 L

Bain : En fonction de la taille de la baignoire, un bain utilise 150 à 200 L

J'isole le chauffe-eau et les tuyaux : l'eau chaude arrive plus vite
Je recycle l'eau : j'utilise l'eau de nettoyage des légumes pour arroser mes plantes
Je remplis toujours le lave-linge et le lave-vaisselle en utilisant la touche « éco»
J'arrose avec de l'eau de pluie et toujours en fin de journée pour limiter l'évaporation
Je coupe l'arrivée d'eau lors d'une absence prolongée
Je lave ma voiture avec une éponge : 20 litres d'eau au lieu de 300 litres avec un tuyau d'arrosage
Je surveille régulièrement mon compteur d'eau et je le protège des rigueurs de l'hiver

3) JE TRAQUE LES FUITES

Les fuites d'eau représentent environ 20 % de la consommation des foyers.
Pour détecter une fuite :

Fermer tous vos robinets
Relever vos index (y compris les chiffres rouges des litres)
Attendre une heure
Relever à nouveau les index
Si le compteur a tourné, il y a une fuite
Le prix de l'eau gaspillée et le prix de l'eau utilisée à bon escient sont les mêmes !

Urbanisme

Depuis le 1er juillet 2015, la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes d'autorisation d'occupation du sol se termine. Pour répondre à cette évolution, les élus de la communauté de communes du pays de Mayenne (CCPM) décident de créer un service commun.

Pour savoir si votre projet est réalisable, le nouveau service instructeur vous reçoit sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13h30 à 16h30 et les mercredis matin de 8h30 à 11h30.

Service instructeur de la Communauté de communes
10 rue de Verdun
53100 MAYENNE
02.43.30.21.21
urbanisme@mairie-mayenne.net

Petit rappel : la délivrance des autorisations d'urbanisme constitue pour la commune la possibilité de vérifier la conformité des projets des administrés avec les règles contenues dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 mars 2014.

Ces dernières sont relatives notamment à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords.

Selon la nature des travaux, vous devez déposer une demande :

- de déclaration préalable
- de permis d'aménager
- de permis de construire
- de permis de démolir

Les formulaires sont téléchargeables via le site internet de la commune ou peuvent être récupérés à la mairie.

FUSION de la Communauté de communes du Pays de Mayenne (CCPM) et du Horps -Lassay (CCHL) à compter du 1er janvier 2016

33 communes

37 168 habitants

622 km²

Au 1er janvier 2016, la communauté de communes du Pays de Mayenne (CCPM) et la communauté de communes du Horps-Lassay (CCHL) ont fusionné pour donner naissance à Mayenne Communauté.

La nouvelle communauté de communes s'étend de Thuboeuf au nord à Sacé au sud pour un territoire de 622 km².

Un protocole de neutralisation et d'harmonisation fiscale a été mis en place pour que la fusion n'ait pas pas d'incidence fiscale sur les ménages, sur les budgets communaux et celui de la communauté de communes.

Mayenne Communauté compte un président (Michel Angot) et 11 vice-présidents qui sont à la tête de 11 commissions : Finances, Politique de santé, Jeunesse, Aménagement du territoire, Environnement, Collecte et traitement des déchets, Culture, Sport, Tourisme, Relations internes, Economie.
Des élus de chaque commune participent à ces commissions.

Défibrillateur

Le conseil municipal a décidé d'équiper la commune d'un défibrillateur. Coût : 2800 euros. Des subventions ont été versées par Générations Mouvement, Groupama et le Crédit Agricole. Une cérémonie officielle est prévue le 21 avril 2015 à 19 heures pour remercier les donateurs.
Le défibrillateur est installé près de la mairie, sur le mur de la salle communale.

Inauguration de la liaison douce Parigné-sur-Braye / Mayenne

La liaison douce entre Parigné-sur-Braye et Mayenne a été inaugurée le samedi 20 juin 2015.

Ce cheminement pédestre, long de 600 m, permet aux piétons comme aux vélos de relier Parigné-sur-Braye à Mayenne. L'espace est arboré et des jeux pour enfants, des bancs et des tables ont été installés pour passer un agréable moment en famille.

Un rucher a également vu le jour en 2014 dans la partie plus boisée et la première récolte de miel a eu lieu en septembre 2015.

Ce projet de liaison entre Parigné et Mayenne a débuté il y a plus de trois ans, sous l'ancienne mandature.

L'entretien de ce cheminement sera effectué par les employés communaux et le lycée Rochefeuille de Mayenne.

Remerciements des bénévoles du rucher

Vendredi 30 Octobre 2015, le Maire, Daniel DOYEN, a invité les 4 bénévoles et les personnes qui ont aidé à la mise en place du rucher pour les remercier.

La première récolte de miel des ruches installées en 2014 a eu lieu en septembre 2015 par les bénévoles investis dans cette action. 44 kg ont été extraits et mis en pots. Une récolte très satisfaisante pour une première année.

Générations Mouvement
PARIGNE sur BRAYE

Escapade au cœur des Fougères

Notre petit groupe se forme près de l'église de Parigné-sur-Braye. Nous covoiturons vers la Bretagne. Nous arrivons sur le parking de la Poterne. Christelle, notre accompagnatrice pour la journée, nous rejoint. Elle nous emmène à l'entrée du château de Fougères et nous confie à notre théâtral guide coiffé d'un beau chapeau à plume.

Nous voici donc au croisement des chemins de la Bretagne, du Maine et de la Normandie au cœur du fabuleux château de Fougères. Notre guide, Jean-Marc, remonte l'histoire du château depuis sa reconstruction sur deux hectares à la fin du XIIème siècle par Raoul II. Puis il évoque Jean de Montfort qui s'y installe, La Trémoille qui s'en empare à la fin du XVème, Diane de Poitiers qui le reçoit d'Henri II au XVIème. En 1793 le château, nous dit-il, est pris par les Chouans et, en 1892, la ville de Fougères achète ce bien.

Pour compléter la matinée Christelle nous conte l'étrange histoire de la Vierge Noire, « Notre Dame des Marais », dont le culte est toujours vénéré dans l'église voisine de St Sulpice.

Longeant les remparts, notre groupe s'en va vers le Galon Ar Breizh, pour la pause gourmande du midi.

Une petite marche au travers de la Ville Haute nous emmène chez Mr et Mme Le Floch, artisans horlogers, passionnés au point d'avoir créé l'Atelier- musée de l'horlogerie ancienne contenant des pièces rares, des mécanismes primitifs fonctionnant avec des poids, une horloge à quantième perpétuel de la fin du 19ème siècle, une montre-bracelet première de son genre conçue pour les aviateurs, un repose-montre convoité par le Louvre et bien d'autres.

La Ville Haute surplombe le Château

Le temps nous est mesuré. Nous continuons notre marche dans la Ville Haute. Un arrêt à l'église St Léonard s'impose pour admirer le plus vieux vitrail de Bretagne, provenant de l'abbaye de Saint Denis et représentant un épisode de la vie de St Benoit, puis nous découvrons le jardin public qui surplombe le château.

Là, nous prenons le petit train qui tout en serpentant nous fait découvrir la ville, son histoire et ses personnages illustres: Balzac y écrivit "les Chouans", Chateaubriand s'y reposait chez ses sœurs, Laurence d'Arabie lors d'un séjour en aout 1907 écrivait : "Ce château est vraiment au-dessus et au-delà de tout ce que l'on peut dire. Je ne suis pas sûr que Fougères ne soit pas le plus beau de tous."

Georges DUFEU

US PARIGNE - un club en forme

Après la montée en 2e division de l'équipe A de l'US Parigné en 2014, ce fut au tour de l'équipe B de gravir une première marche en accédant à la 4e division à l'issue de la saison 2015. L'équipe réussit une accession au terme de sa deuxième saison d'existence. C'est une réussite pour le club d'ouvrir et de faire progresser une équipe au moment où d'autres clubs peinent à les maintenir faute de joueurs. Ainsi, en septembre 2015, l'équipe B a découvert un nouveau championnat et se fixe comme objectif le maintien à ce niveau de la compétition.

Lors de la saison 2014-2015, l'équipe fanion est parvenue à se maintenir après sa montée. Cette année, l'équipe n'a pas été remaniée et repart avec le même effectif. Après un début de championnat difficile, l'équipe enchaîne trois succès d'affilée avant la trêve hivernale et se replace en milieu de tableau. Les championnats reprennent le 31 janvier 2016.

Portrait d'un joueur de l'US PARIGNE

Romain FOUREAU a passé toute son enfance à Parigné-sur-Braye où il a commencé le football à 10 ans. Portait d'un enfant du pays resté fidèle à son club et à son village.

Romain, tu as passé toute ton enfance à Parigné-sur-Braye ?

Oui, mes parents y habitaient à ma naissance et c'est donc là que j'ai grandi jusqu'à mon départ à Laval pour mes études puis pour le travail.

Où vis-tu aujourd'hui ?

J'habite L'huisserie avec ma compagne et ma petite fille qui aura bientôt trois ans.

Et malgré la distance tu joues à Parigné-sur-Braye ?

Oui, ça peut paraître étrange lorsque l'on sait que je dois parcourir 80 km aller-retour le vendredi soir pour l'entraînement et le dimanche pour le match. Il y a des contraintes, notamment au niveau familial ; la vie de couple, c'est à base de compromis donc je cherche le bon équilibre en oubliant l'entraînement de football si nécessaire. Malgré tout, j'ai signé ma 20ème licence cette saison en faveur de l'US Parigné.

Pourquoi joues-tu à l'US Parigné malgré les contraintes ?

Ma première motivation vient de mon envie de rester avec mes copains d'enfance avec qui je partage plus que du football. Ceux qui ont grandi à Parigné forment aujourd'hui l'ossature de l'équipe A. Et puis, un club, c'est avant tout des relations humaines, avec les copains de notre génération évidemment mais aussi avec les dirigeants qui font vivre l'association sportive. J'ai aussi mes parents qui habitent toujours à Parigné, donc ça permet de se voir plus régulièrement en jouant ici. Enfin, au final, l'élément clef reste l'ambiance chaleureuse du club.

As-tu déjà songé à changer de club ?

Oui, il y a trois-quatre ans, des clubs qui évoluent à plus haut niveau ont fait appel à moi mais, après avoir discuté avec Philippe Guerrier et Gérard Châtelier, j'ai choisi de rester dans mon club de coeur. J'aurais été en mesure de jouer dans un championnat plus relevé en changeant de club, c'est un petit regret mais au final ça reste du foot loisir et l'essentiel est de se faire plaisir avec les potes.

Tu es un joueur cadre de l'équipe A, d'ailleurs tu portes le brassard de capitaine. Quelles sont tes caractéristiques en tant que joueur ?

Je suis rapide (enfin de moins de moins avec l'âge), puissant et endurant. Par contre, je suis parfois trop maladroit devant le but ; c'est frustrant notamment pour un attaquant.

Le football n'est pas ta seule activité sportive ?

Je pratique également la course à pied. Mon père a commencé et a transmis la passion à toute la famille. Je fais deux marathons par an. En 2015, j'ai fait celui de Paris et de Rennes.

Comment vis-tu le rôle de capitaine ?

Avec fierté. Je suis fier d'être le capitaine de l'équipe A après avoir joué dans toutes les équipes de jeunes du club. Mon rôle est de montrer l'état d'esprit. Le capitaine doit montrer l'exemple au niveau de l'envie et de la motivation. Si je m'arrache sur tous les ballons, il y a des chances d'entrainer les autres à faire de leur mieux.

Comment juges-tu la première partie de saison de ton équipe ?

Mieux depuis décembre. Le début de championnat était mal engagé mais depuis on a enchaîné des victoires. Je pense que notre place se situe entre la 6e et la 10e place.

Comment vois-tu la suite au niveau personnel ?

Je suis en pleine réflexion pour les prochaines saisons. Je me donne peut-être encore un an ou deux ans mais au final je ne sais pas vraiment.

A l'issue de cet entretien, souhaiterais-tu rajouter quelque chose ?

Oui, un clin d'œil aux dirigeants du club qui tiennent la baraque et qui font que le club vive et se porte bien. Bravo et merci à eux.

Interview David Groussard

Parigné animations

L'ensemble du bureau vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016 et vous souhaite un bel épanouissement dans nos activités.

Comme l'an dernier, l'année 2015 a été une année riche en activités et évènements.

Les activités proposées par l'association sont nombreuses et variées :

le bureau

* Depuis le 29 septembre 2015, mise en place de l'activité YOGA SADHANA , assurée par Mme Jeannine Batard-Bouteloup, maître Yogi , tous les mardis de 18h30 à 19h45 (13 personnes).

Contact : Emilie au 06.82.04.32.00 ou emilie.321@orange.fr

* Danse country le jeudi de 20h30 à 21h45 (14 personnes).
Contact : Nathalie au 06.49.28.99.63
ou chatellier.gerard@orange.fr

* Atelier peinture, le mardi de 20h à 22h sauf vacances scolaires. Quelques nouvelles personnes se sont inscrites en 2015, ce qui porte le groupe à 10.

Contact : Jacqueline au 02.43.32.09.16 ou gpivette@wanadoo.fr

* Danse zumba le mercredi de 20h30 à 21h30 (34 personnes).
Contact : Nathalie au 06.49.28.99.63
ou chatellier.gerard@orange.fr

* Marche nordique le vendredi, deux fois par mois, de 19h30 à 21h (18 personnes).

Contact : Roselyne, au 02.43.00.17.20
ou roselyne.blot@orange.fr

Parigné animations

Les événements marquants de l'année 2015 :

* PEINTURE

L'événement phare de l'année 2015 a été l'exposition du dimanche 22 mars 2015, jour d'élections. 207 visiteurs ont profité de cette exposition de tableaux. Deux artistes se sont joints à nous : Claudine Radou avec ses figurines et Joël Legros avec ses sculptures en matériaux recyclés. C'était très intéressant d'associer des créateurs de Parigné.

N'hésitez pas à passer un mardi soir à la salle communale !

Jacqueline PIVETTE

* Le repas champêtre le 14 juin au terrain de foot a été un moment très convivial où nous avons retrouvé beaucoup de Parignéens. Nous étions 137 personnes, ce qui permet de faire connaissance et d'établir des liens d'amitiés.

* Assemblée générale le 4 septembre.

* Participation au repas de la Virade au profit de la lutte contre la mucoviscidose avec les autres associations et la municipalité le 26 septembre

* 2 bourses aux vêtements organisées dans l'année :

* printemps/été
le 7 mars 2015

* automne/hiver
le 3 octobre 2015

* Bourse aux jouets le 5 décembre 2015

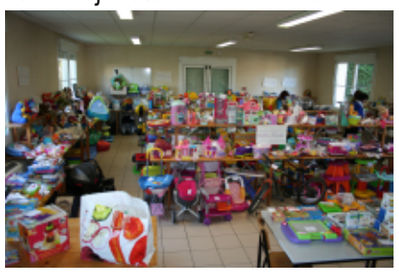

Venez nombreux en 2016 nous rejoindre !

Quelques dates à retenir en 2016 :

* Bourse aux vêtements le 5 mars 2016

Possibilité de retirer un formulaire pour votre dépôt le 27 février de 11h à 12h à la salle de la mairie, ou par mail : chatellier.gerard@orange.fr, tél 06 49 28 99 63.

* Repas champêtre le 5 juin 2016. C'est une journée très appréciée des Parignéens et Parignéennes

* Assemblée générale le 9 septembre 2016

Un grand merci aux membres du bureau et aux nombreux bénévoles, sans qui, tous ces évènements ne pourraient pas être organisés.

Si vous désirez nous rejoindre ou nous contacter, vous pouvez laisser un message aux adresses mail suivantes :

* guesdonbrigitte@aol.com, Brigitte Guesdon, présidente
* chatellier.gerard@orange.fr,Nathalie Chatellier , trésorière
* pascaline.jubin@orange.fr, Pascale Jubin , secrétaire
* Autres membres : Roselyne Blot, Marie Bergeon, Melissa Chatellier, Danielle Fouillet Valérie Guilmeau, Bertrand Guesdon, Karine Laumaillé, Nicole Marchand, Emilie Pierre, Genevieve Ruelle, Françoise Sallard.

Parigné GYM

Pour cette saison 2015/2016, notre professeur Eline ALLAIN vous propose à la salle communale les exercices suivants tous les lundis soir hors vacances scolaires :

1er groupe de 19h15 à 20h15
* Gym douce
* Chorégraphie en musique
* Renforcement musculaire
* Travail de souplesse

2ème groupe de 20h15 à 21h15
* Gym tonic
* Chorégraphie sur step en musique
* Renforcement musculaire

La cotisation annuelle est de 61€ pour les adultes et 41€ pour les jeunes de 16 à 20 ans, les bons CAF – CE – ANCV et autres sont acceptés.

La galette des rois des adhérent(e)s a eu lieu le 25 janvier 2016.

L'association Parigné-Gym pour 2016 vous adresse à vous et vos proches ses meilleurs vœux les plus sportifs.

La Présidente
Danielle FOUILET

Groupement de défense contre les ennemis des cultures

Quelques informations sur l'activité du groupement

Les captures totales réalisées pour cette année 2015 sont de 206 : une petite diminution par rapport à 2014 (228). Les principales prises réalisées concernent corbeaux et ragondins. Merci aux différentes personnes qui interviennent sur le terrain.

Rappel de nos différentes activités sur la commune de Parigné/Braye :

- lutter contre les dégâts occasionnés par les nuisibles (rats, ragondins, renards, corbeaux, etc).

- nous pouvons également recenser les lieux où se trouvent les différentes chenilles considérées comme nuisibles ainsi que différentes plantes envahissantes.

- des actions particulières peuvent être menées suite à des plaintes concernant les corbeaux et pigeons qui occasionnent de gros dégâts lors des différents semis et qui envahissent de plus en plus les stabulations des fermes.

Comme les années passées, nous incitons les habitants de la commune à formuler des plaintes lorsque des dégâts sont constatés. Nous pouvons vous aider (documents en notre possession) et par la suite nous pourrons intervenir.

Le frelon asiatique est toujours d'actualité et même en progression constante dans notre département. Il faut donc redoubler de vigilance, sachant les dégâts occasionnés sur les abeilles.

Les personnes du bureau à contacter si besoin sont :

- Marcel GAHERY (02 43 32 08 64)
- Albert SIMON (02 43 00 36 39)
- Guy PIVETTE (02 43 32 09 16)

Restant à votre écoute

Le Président
Marcel GAHERY

Parigné distinctions

Honorariat Jean FRACHET

Le Préfet Philippe VIGNES a décerné le titre de maire honoraire à Jean FRACHET pour ses quarante-trois ans de présence au conseil municipal dont trente-sept en tant que maire. Pour fêter l'évènement, la municipalité avait invité des anciens conseillers municipaux, des amis et des représentants officiels. François ZOCHETTO, sénateur et Michel ANGOT, Président de la communauté de communes de Mayenne avaient répondu présent.

Un Parignéen romancier : "Je souhaite montrer que l'écriture est ouverte à tous"

"La Frégate française. Les cahiers de Florent" est le premier roman de Laurent Hubin, un Parignéen. L'auteur, passionné de lecture, profite de son expérience acquise lors de ses années dans la Marine nationale pour donner un environnement à son histoire. Néanmoins "le texte pourrait s'installer dans un autre cadre" d'après Laurent Hubin qui ajoute qu'il explore dans ce roman davantage la psychologie de ses personnages et les relations qu'ils entretiennent entre eux que le monde de la Marine. L'auteur s'inspire de personnes qu'il a croisées ou connues. La part de vécu, à travers ses 17 années de Marine, a son importance et forme un socle d'expériences enrichissantes.

Ce roman retrace le parcours de Florent, un Français qui a grandi en Afrique du Nord. Engagé dans la Marine, il fait de nombreuses rencontres et affrontent des épreuves parfois traumatisantes. Comment fait-il face à tous les sentiments qui le percutent ? Le parcours de Florent nous est révélé par les cahiers qu'il rédige depuis l'adolescence. Après sa carrière de marin, il les confie à Clémentine, une collègue de son nouveau travail. On alterne donc entre des chapitres qui nous font vivre la vision de Clémentine, intriguée par Florent, ce nouveau collègue qui ne laisse pas indifférent, et des chapitres composés sous la forme d'extraits de ses cahiers. Ainsi, deux narrateurs se croisent et l'on découvre en même temps que Clémentine le parcours de cet aventurier. Chut ! Pour connaître la suite, il faut prendre le livre et suivre les trépidantes rencontres de Florent. Pour se le procurer, un exemplaire est disponible au point lecture mais il est également possible de se rapprocher de l'auteur pour acquérir un exemplaire.

L'auteur a grandi en Seine-Saint Denis, avant de rejoindre Brest où il intègre l'école de la Marine nationale. Retiré du corps militaire, Laurent Hubin s'installe à Parigné-sur-Braye. Il souhaite montrer que l'écriture est ouverte à tous. Ce roman est l'aboutissement de plusieurs années de réflexions, d'écriture, de corrections, de modifications qui n'entament pas le plaisir de créer puisque le deuxième opus, "La Frégate française. Le fantôme d'Ambre", en est au stade des corrections et que le troisième roman, "The trouts of Kapisa", est en cours d'écriture. Laurent Hubin signe également le dessin qui occupe la couverture de l'ouvrage. Il s'agit d'un détail capturé sur l'une de ses toiles.

Pour en savoir plus, Laurent Hubin anime un blog consultable à l'adresse suivante :

http://laurent-d-hubin.monsite-orange.fr/index.html

Agriculture

Dans les années 1950, la commune de Parigné-sur-Braye comptait plus de 45 exploitations agricoles. Aujourd'hui seuls 15 exploitants subsistent.

Qu'en sera-t-il demain sachant que 6 d'entre eux sont proches de la retraite? Nous avons rencontré Fabienne et Philippe Illand qui gèrent, aux Loges, une ferme de 79 hectares résolument tournée vers la production laitière.

A Parigné-sur-Braye il y avait près de cinquante exploitations à la fin de la 2ème guerre mondiale. Aujourd'hui il n'en reste que 15. Les superficies des fermes sont multipliées par 3 ou 4. Pensez-vous que ce mouvement va continuer ?

- Oui, les fermes vont continuer de s'agrandir. Les exploitants qui arrêtent n'ont pas de successeurs clairement identifiés.

La production laitière a été multipliée par 10 et plus, cette explosion de production est-elle souhaitable et durable ?

- Après une stabilisation due aux quotas, la production est repartie à la hausse depuis 3 ou 4 ans. Nous ne savons pas où sera la limite.

Au moins deux de vos enfants ont choisi de se diriger vers l'agriculture, savez-vous si l'un d'entre eux continuera le travail de la terre ? Les encouragerez-vous à vous remplacer ? Si oui, quels conseils leur donnerez-vous ?

- Il y aura du travail dans le domaine de l'agriculture. Nous les encouragerons si le métier devient plus rémunérateur, moins contraignant au niveau administratif et s'il y a moins de contrôles. Ils ont l'amour du métier. On ne souhaite pas les décourager. Ils devront être performants techniquement et dans leur gestion et bien sûr courageux.

Pour exploiter de telles superficies, le travail en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.) vous semble-t-il préférable à l'exploitation familiale?

- Le GAEC est intéressant pour les prises de décisions et l'organisation du travail, également pour les congés et les remplacements. La bonne entente au sein d'une équipe est primordiale.

Pensez-vous qu'aujourd'hui un jeune puisse bien vivre et s'épanouir à la campagne?

- Oui, s'il est motivé. Pour un jeune aujourd'hui il faut pouvoir concilier vie de famille et exploitation.

La belle Elaine, star du salon de l'agriculture

Pour l'instant le souci de ces exploitants est d'améliorer les performances de leur cheptel bovin. En présentant une vache laitière (Elaine) au salon de l'agriculture et en obtenant de nombreux prix au concours de la vache normande à la foire de la Madeleine à Mayenne ces dernières années, ils sont sur la bonne voie.

Manifestement Fabienne et Philippe ont un bel outil à transmettre à leurs enfants. Pour l'instant ils se préoccupent de leur formation : Alexandre se perfectionne dans son métier à Drummondville au Québec. Clément continue des études agricoles à Lille. Marie se dirige vers l'aide à la personne.

Tous les ingrédients pour une bonne reprise sont là mais l'avenir en décidera.

Propos recueillis par J. Neel et G. Dufeu

Deux Parignéens ont participé à la course PARIS-BREST-PARIS

La course PARIS-BREST-PARIS a lieu tous les quatre ans. Cette course s'effectue sur une distance d'un peu plus de 1200 kms avec des temps de pause, de restauration et de pointage tous les 80 kms. En 2015, deux parignéens y ont participé.

"Une très belle aventure de 1235 km en 82h23 min d'effort avec mes 4 collègues du cyclo club Mayennais.

Merci à tous ces anonymes qui nous ont encouragés jours et nuits et pour les nombreux messages et l'accueil des spectateurs de Villaines-la-Juhel. Je serai au départ de la 19ème édition en 2019 pour revivre une deuxième fois tous ces moments uniques."

Didier CERISIER

"Du 16 au 20 août 2015 , j'ai participé à ma seconde cyclotourisme Paris-Brest-Paris (1235 km) en 68h45.

J'ai davantage sollicité mon organisme qu'en 2011 (effectué en 86h06). Par conséquent, j'ai terminé l'épreuve avec une douleur intense dans le dos ; mais quel bonheur de franchir la ligne d'arrivée à St Quentin en Yvelines ... même à 2 heures du matin."

Jérôme JUMELAIS

ADMR
la référence du service à la personne

L'un de nos services peut vous changer la vie !

Familles, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées… tous nos services améliorent votre qualité de vie ou vous aident à faire face à une situation difficile.

Si vous êtes une personne âgée ou dépendante, vous pouvez bénéficier de :

- Aide à la personne (lever, coucher, toilette)
- Tâches ménagères
- Courses
- Préparation des repas
- Téléassistance
- Portage de repas
- Petits travaux

Pour votre famille :

- Garde d'enfants à domicile
- Accompagnement avec activités
- Aide aux devoirs
- Aide de confort (ménage, repassage)
- Soutien avant ou après naissance
- Petits travaux

N'hésitez pas à contacter l'association pour toute demande ou information.

ADMR DU PAYS DE MAYENNE
9 Place du 9 Juin 1944 - 53 100 MAYENNE
paysdemayenne.admr53@orange.fr
02.43.08.07.24

Informations générales

Tarifs location salle communale

1 journée = 105 euros
2 jours consécutifs = 150 euros
Vin d'honneur = 70 euros
Il sera rajouté la somme de 25 euros par jour pour le chauffage pendant la période du 1er octobre au 30 avril.
Une attestation d'assurance est demandée pour la location de la salle communale.

Tarifs concessions cimetière

Tarifs des emplacements au sol et « cave-urne »

Emplacement au sol : « cave-urne » : 500 euros
Durée 30 ans (renouvelable) : 200 euros
Durée 50 ans (renouvelable) : 350 euros
Concernant les cave-urnes, la municipalité autorise dorénavant la pose éventuelle d'une stèle d'une hauteur maximum de 60 cm. Jusqu'à présent, seules des plaques dites de recouvrement étaient autorisées.

Tarifs portage de repas aux personnes âgées

Le tarif en vigueur est de 7.20 euros.
Pour les personnes qui seraient intéressées, contacter la mairie.

Horaires point lecture (bibliothèque)

Le point lecture est ouvert le samedi de 10h à 12h.

Horaires transport scolaire

A destination des collèges et lycées de Mayenne

LE MATIN	Départ de l'église de Parigné-sur-Braye (abribus) à 7h21 du lundi au vendredi vers les colléges et lycées de Mayenne
LE SOIR	Retour à l'église de Parigné-sur-Braye (abribus) à 17h12 pour les collèges à 18h43 pour les lycées de Mayenne
LE MERCREDI	Retour à l'église de Parigné-sur-Braye à 12h44 pour les collèges et les lycées

Horaires déchetterie / Parigné-sur-Braye

Accès RD 217 - 06 70 03 09 97

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09) :
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h30-11h45 et 13h30-18h30

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03) :
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h30-11h45 et 13h30-17h30

Informations générales

Horaires de la mairie (modifiés depuis le 1er janvier 2016)

tél : 02 43 00 36 47 - mail : parigne@wanadoo.fr

LUNDI	FERME TOUTE LA JOURNEE	
MARDI	9h – 12h	13h30-17h30
MERCREDI	9h – 11h	FERME l'APRES-MIDI
JEUDI	9h – 12h	13h30-17h30
VENDREDI	9h – 12h	13h30-17h30
SAMEDI	9h – 12h	FERME L'APRES-MIDI

A VOTRE SERVICE

Assistantes maternelles agréées

Mme CHATELLIER	3, résidence des Bruyères	02 43 00 36 97
Mme DUFOUR	13, résidence des Genêts	09 84 49 02 82
Mme FOUCHER	2b, rue des Peupliers	02 43 04 27 95
Mme GERARD	8, résidence de l'Epinay	02 43 00 89 58
Mme JANVIER	6, rue des Artistes	02 43 32 14 92
Mme LAMBERT	Nezan	02 43 04 46 72
Mme LEBEAU	22, résidence de l'Epinay	02 43 00 36 70
Mme PICHEREAU	28, résidence des Genêts	06 70 79 34 94

Entreprises - artisans

Informations générales

Civisme

Réglementation des bruits de voisinage :

Extrait de l'arrêté préfectoral du 26 novembre portant réglementation des bruits de voisinage

Article 9 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

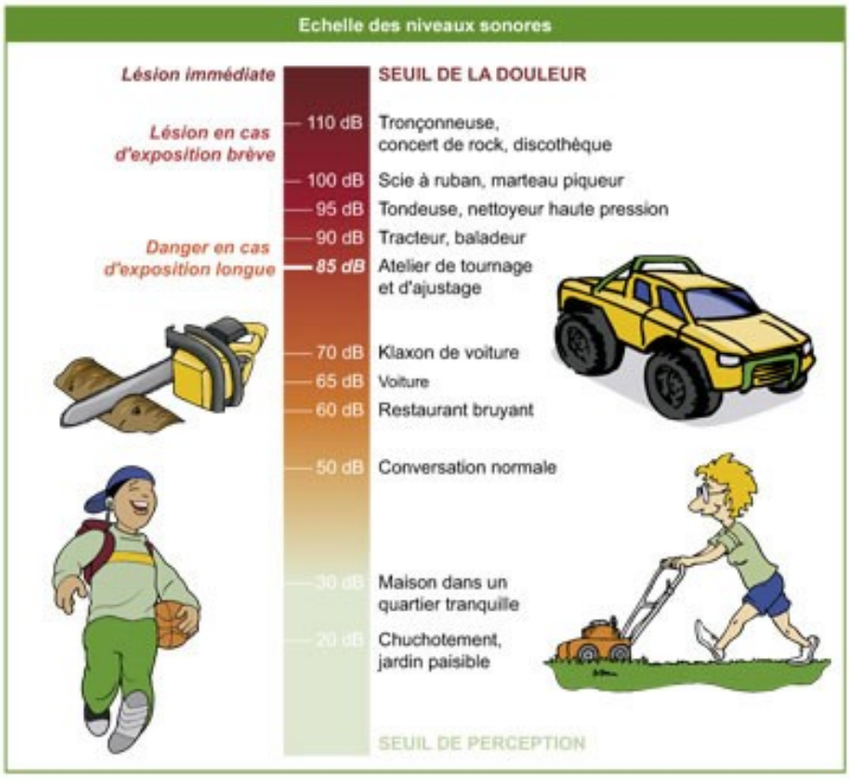

Article 10 : les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Règles relatives à la possession de poules

Pour les Parignéens qui habitent le bourg et les lotissements, le conseil municipal autorise la possession d'au maximum 2 poules (pas de coq). La Mairie tient à rappeler que les volatiles attirent les rats. Merci d'être vigilant.

Animaux errants

La convention concernant les animaux errants a été renouvelée avec la ville de Mayenne qui assure l'intervention et le gardiennage des animaux errants sur la commune.
Les frais engendrés (intervention + garde + entretien) sont refacturés au propriétaire de l'animal errant.

Informations générales

Formalités

Carte d'identité (validité 15 ans)

Pièces à fournir :

Pour une première demande :
- Acte de naissance
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour un renouvellement :
- La carte périmée ou un timbre de 25 euros si absence de carte
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Passeport

S'adresser à la mairie de MAYENNE.

Recensement obligatoire à 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement est obligatoire dans le parcours de citoyenneté. Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. L'intéressé ou le représentant légal se présente à la mairie muni des pièces suivantes :

- Carte d'identité en cours de validité
- Livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou un concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée). Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Liste électorale

Nous invitons les nouveaux habitants à venir s'inscrire sur les listes électorales.

Meilleurs Voeux 2016

imprimé par : Imprim'Ernée Création

25, rue du Douanier Rousseau
53500 Ernée
TEL : 02.43.05.16.42 – FAX : 02.43.05.22.10